

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT  
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 16 décembre 2025

**Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

**L'an deux mille vingt-cinq le 16 décembre à 10h ,**

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à la salle Saintoge à Portet-sur-Garonne sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

**Date de la convocation :** le 2 décembre 2025

**Nombre de membres en exercice :** 317

**Nombre de membres présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Votants : 18**

**Présents :** Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Beauvillain Patrice, Boureau Pascal, Douarche Joëlle, Durieux Antoine, Graglia Fabrice, Guillermin Thierry, Ibres Laetitia, Kondryszyn Serge, Lauras Bernard, Molinier Bernard, Morice Michel, Romeo Pascale, Tudela François,

**Absents ayant donné procuration :** Croquette Martine a donné pouvoir à Boureau Pascal, Meiffren Isabelle a donné pouvoir à Boureau Pascal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en application de l'article 30 des statuts du Syndicat Haute-Garonne Environnement ;

**Vu** le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

- décide d'autoriser le Président de Haute-Garonne Environnement à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 dans les limites indiquées ci-dessous :

Ligne de crédit	Détail	Rappel budget 2025	Montant autorisé (max. 25%)
2188	Outil mobilités actives (Immobilisations corporelles)	50 000 €	12 500 €
2188	Outil déchets (Immobilisations corporelles)	50 000 €	12 500 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

**Pascal BOUREAU**  
Président  
Haute-Garonne Environnement

